

DOSSIER DE CLASSIFICATION PARA-TIR A L'ARC Déficit visuel

Le présent dossier contient

- La demande de classification à remplir par l'archer ou son tuteur légal
- Le dossier médical à remplir par le médecin ophtalmologiste de l'archer

N'hésitez pas à contacter Jocelyne ou Hervé si vous avez des questions.

Jocelyne PETIT Tél : 06 08 53 22 09 Hervé TOGGWILER Tél : 06 07 10 72 70

ou par mail: classification@ffta.fr

En cas de besoin, la commission des classificateurs de la FFTA pourra faire une demande d'informations complémentaires.

ENVOI DES DOCUMENTS NUMERISES : <u>classification@ffta.fr</u>



DOSSIER MEDICAL PARA-TIR A L'ARC

PARTIE PERMANANTE OU A RENOUVELLER EN CAS DE MODIFICATION DE L'ETAT DE SANTE

(à remplir par le médecin ophtalmologiste de l'archer)

NOM et Prénom						
Date de naissance						
Diagnostic et âge d'apparition de la maladie :						
L'état est-il :	☐ évolutif ☐ stabilisé					
Corrections visuelles :						
Port de lunettes	□ non	☐ oui:	Correction œil gauche : Correction œil droit :			
Port de lentilles	□ non	☐ oui :	Correction œil gauche : Correction œil droit :			
Acuité visuelle :						
	ŒIL GAUCHE		ŒIL DROIT			
Avec correction						
Sans correction						
COORDONEES DU MEDECIN OPHTALMOLOGISTE						
Nom et Prénom :						
Organisme Professionnel:						
Numéro dans l'organisme :						
Je soussigné(e) confirme les informations ci-dessus.						
Fait àle Signature :	/	_/	Tampon	:		



DEMANDE ET AUTORISATION DE CLASSIFICATION EN PARA-TIR A L'ARC

(à remplir par l'archer)

COORDONEES	DE L'ARCHER				
NOM:	Prénom :				
Né(e) le :	Nationalité :				
Arc Classique () Arc à Poulies ()		Droitie	Droitier () Gaucher ()		
DEMANDE DE Ne cocher qu'une seule co	première classification	révision	re-classification		
L'archer s'engage à coopérer complètement pendant la classification :					
 En répondant totalement et sincèrement à toutes les questions. En réalisant les tests physiques au mieux de ses capacités. 					
Note: Un archer qui ne coopère pas totalement comme décrit ci-dessus ne pourra pas être classifié et ne pourra participer à aucune compétition. En acceptant d'être classifié, l'archer doit comprendre que certains tests peuvent éventuellement causer des douleurs. Nous nous en excusons, mais cela est inévitable.					
Consentement et déclaration de l'archer					
Je n'ai pas de problème médical m'empêchant de réaliser les tests qui me sont demandés.					
J'accepte que si je subis une blessure pendant la procédure de classification, je ne pourrai pas en tenir responsable le classificateur ou la fédération.					
Ma participation à la procédure de classification est volontaire et j'ai le droit de me retirer à tout moment. Si je me retire, je comprends que la classification ne peut avoir lieu et que je ne serai pas autorisé à concourir dans les compétitions de para archerie.					
Pour aider la commission Para-tir à l'arc de la FFTA et World Archery à développer le système de classification, je donne mor consentement pour permettre que les données collectées pendant ma classification soient utilisées à des fins de recherche et d'enseignement. Ceci inclut également toutes les photos et vidéos prises pendant l'évaluation de la classification sur le terrain et/ou l'entraînement et la compétition.					
Ce consentement inclus également les données de la masterlist qui est publiée sur le site de la FFTA (Nom, Prénom, date de naissance, nationalité, sexe, classification, catégorie de tir, date et statut de la classification, aides autorisées, latéralité, type d'arc)					
Je comprends que je pe	ux retirer ce consentement à tout mor	ment par demande écrite.			
Date et lieu :		Signatu	ıre de l'archer		